

Garantie EGALITE Femmes

FRANCE ACTIVE

Présentation du dispositif

- De l'émergence au développement, France Active donne aux entrepreneurs femmes engagées les moyens d'agir sur leur territoire. Elle les accompagne dans leurs problématiques financières, met à leur disposition les financements les plus adaptés à leurs besoins et leur permet d'accéder à un réseau d'acteurs économiques et sociaux.
- La Garantie EGALITE Femmes a pour objectif de faciliter l'accès des femmes entrepreneures au crédit bancaire pour financer la création et la reprise d'entreprises. La Garantie EGALITE Femmes s'adresse aux entrepreneures qui souhaitent créer leur propre emploi (demandeuses d'emploi ou en situation de précarité).
- Le prêt garanti doit financer les besoins en investissements et le BFR (besoin en fonds de roulement).
- En complément à la mobilisation d'une garantie, France Active conseille les entrepreneures dans leur stratégie financière, les appuie dans leur relation avec la banque et les connecte aux partenaires locaux utiles à leurs projets.

Montant de l'aide

- La garantie couvre au maximum 80% du montant du prêt, dans la limite de 50 000 €.
- La durée de la garantie EGALITE Femmes est de 7 ans maximum. Le prêt garanti doit être d'une durée minimum de 24 mois.

Informations pratiques

- La prise de cautions personnelles par l'établissement prêteur est exclue. Ce dernier peut néanmoins prendre des garanties réelles sur les biens financés par le prêt.
- L'entreprise doit contacter l'association territoriale France Active de sa région.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Femme
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine

Organisme

FRANCE ACTIVE
Association France Active

- **Accès aux contacts locaux**

Web : www.franceactive.org/...